

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 52 du 21 décembre 2017

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

fixant les droits de scolarité des élèves étrangers de l'Ecole polytechnique et modifiant l'arrêté du 17 novembre 2016 fixant les règles relatives au concours d'admission de l'Ecole polytechnique.

Du 17 novembre 2017

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ fixant les droits de scolarité des élèves étrangers de l'Ecole polytechnique et modifiant l'arrêté du 17 novembre 2016 fixant les règles relatives au concours d'admission de l'Ecole polytechnique.

Du 17 novembre 2017

NOR A R M A 1 7 3 4 7 4 2 A

Texte modifié :

Arrêté du 17 novembre 2016 (JO n° 274 du 25 novembre 2016, texte n° 29 ; signalé au BOC 55/2016 ; BOEM 711.2.1).

Texte abrogé :

A compter du 16 décembre 2017 : Arrêté du 14 mars 2003 (JO du 25, p. 5288 ; BOC, 2003, p. 3286 ; BOEM 711.2.2) modifié.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 711.2.2

Référence de publication : JO n° 292 du 15 décembre 2017, texte n° 25 ; signalé au BOC n° 52/2017.

JORF n° 292 du 15 décembre 2017, texte n° 25